



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

1 - Décision modificative du budget eau

En raison du dépassement du montant des dépenses imprévues par rapport au montant autorisé fixé à 7,5 % du montant total des dépenses réelles d'investissement, la modification suivante est décidée :

	Crédits ouvert	Modification	Nouveaux crédits
Chap 020 Dépenses imprévues	20 000,00	-17 200,00	2 800,00
Chap 23 Immobilisation en cours	17 950,44	+17 200,00	35 150,44
Total équilibré	37 950,44		37 950,44

2 - Approbation du périmètre du SDCI

Le schéma proposé par le Préfet en date du 2 MAI 2016 prévoit la sortie des communes de Aumontzey, Dompierre, Padoux et Sercoeur de la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges. Cette dernière sera constituée de 37 communes pour 16 500 habitants. Le schéma est approuvé.

3 - Rapport de l'Eau 2015

Le rapport annuel résumé ci-dessous est approuvé.

Production totale 8 655 m³ dont 3 360 m³ fournis par la commune de Lépages.

Nombre de ménages : 110

Volume facturé : 8 552 m³

Rendement du réseau : 98 %

Conclusion générale : l'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité sur le plan microbiologique.

4 - Terrain communal parcelle 193

L'ex atelier attenant à la maison de feu Mme Janine Boulangé, au 171 rue des Mauvais Blés, est enclavé dans la parcelle communale 193, laquelle supporte également un droit de passage pour l'accès à la maison d'habitation. Les héritiers de la défunte souhaitent vendre les deux propriétés de Mme Boulangé. Il est décidé de vendre cette parcelle d'une surface de 2 655 m² au prix de 25 €/m² pour faciliter la vente de ces deux immeubles.

5 - Schéma de distribution du réseau d'eau

Une convention d'assistance de maîtrise d'ouvrage est passée avec l'ATD 88 pour préparer le suivi et la réalisation du schéma de distribution de l'eau potable. Son montant est de 1 440 € TTC.

6 - FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il est alimenté par les collectivités les plus riches pour être redistribué aux collectivités défavorisées.

Pour 2016, le fonds atteint 360 000 € au niveau de la communauté de communes qui a décidé en assemblée communautaire de le répartir selon le système dérogatoire dit des 2/3 après accord des 2/3 de ses membres présents. Le montant ainsi pour la commune de Fays est de 3 959 €.

7 - Recensement de la population

Le recensement de la population qui s'effectue à la périodicité de 5 ans est prévu en 2017. Isabelle Villaumé en assurera la coordination et M. Sachot qui est désigné agent recenseur recevra à cet effet une indemnité forfaitaire fixée par l'Etat.

8 - Recodification du code de l'urbanisme

Cette recodification impose qu'elle soit référencée dans notre carte communale. La délibération est prise en ce sens.

9 - Informations et questions diverses

Dégâts des orages rues du Champ des Chênes et de l'Helledraye.

Des travaux sont nécessaires pour intercepter les fortes pluies qui occasionnent des dommages aux maisons en contrebas.

Instruction des autorisations d'urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'instruction des autorisations d'urbanisme ne pourra plus être confiée à la DDT. Il conviendra de choisir un centre instructeur avant cette date.

Vente de coupes

Vente du 16 juin à Gérardmer : 1 lot de petits bois (parcelles 2, 3, 14 et 15) pour 165 m³, vendu pour 6 288 € à Société SMPF.

2 autres lots invendus avec un prix de retrait total de 14 000 €

Projet d'aménagement de la forêt communale

Une réunion avec l'ONF est prévue le vendredi 16 septembre à 20h à la mairie.

Autorisation d'urbanisme

Une réunion avec l'ATD88 est prévue à Bruyères le 6 juillet à 17h à la salle des Fêtes, Laurence Lalevée et Michel Bilot y participeront, le maire étant empêché.